

ADMINISTRATION COMMUNALE  
MEIX-DEVANT-VIRTON



## PLAINES 2019

4 - 12 ans

6 semaines : 8 juillet -16 août

INSCRIPTION jusqu'au 12 juin 2019

### Bout'choux

2,5 – 3 (y compris les moins de 4 ans)

3 semaines : 15 juillet - 2 août

### CONTACT ET INFORMATION

[www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)

Facebook (Atl Meix)

[atlmeix@gmail.com](mailto:atlmeix@gmail.com)

Coordonnateur Plaines

**Pascal BAETSLE 0472/78 66 53**

Co-coordinatrice et responsable Bout 'choux

**Séverine CATOT 0471 / 04 92 09**

Co-coordinatrice

**Leyla AKIN 0484/43 05 88**

Responsable administrative

**Annick DELIGNERE 063/57 80 51**

Coordinatrice ATL

**Mihaela BARBACUT 063/57 80 51**

(Lundi, vendredi et mercredi matin)

Echevine de l'Accueil Temps Libre

**Colette ANDRIANNE 0472/21 04 29**

Les Plaines sont organisées dans les locaux de l'école communale de Meix-devant-Virton, 18, rue Firmin Lepage. Une garderie payante (0,75€ la 1/2h) est prévue de 7h30 à 8h45 et de 17h à 18h. L'accueil de vos enfants est assuré par un Coordinateur et une Co-coordinatrice et les animateurs-trices à partir de 8h45. Les activités commencent à 9h et se terminent à 17h. Les enfants apportent leur casse-croûte pour le temps de midi, sauf le vendredi où un barbecue est prévu. Une collation saine leur est offerte vers 10h et 15h.

### PROGRAMME

7h30-8h45	GARDERIE
8h45-9h	ACCUEIL
9h-10h	ACTIVITES
10h-10h30	RECREATION ET COLLATION
10h30-12h	ACTIVITES
12h-13h	REPAS
13h-15h	ACTIVITES
15h-15h30	RECREATION ET COLLATION
15h-17h	ACTIVITES
17h-18h	GARDERIE

### INSCRIPTION

Une fiche d'inscription est mise à la disposition des parents sur le site Internet de la Commune ([www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)) et sur Facebook (Atl Meix). Pour les personnes n'ayant pas Internet, des fiches imprimées sont disponibles à l'Administration Communale et sont à déposer à l'administration communale auprès de Madame Annick DELIGNERE.

Votre inscription ne sera valide qu'après réception de cette fiche et paiement de la somme due.

Seule la présentation d'un certificat médical pourra justifier un désistement et un remboursement après inscription.

Le nombre maximum d'inscrits est de 45 enfants/semaine (17



enfants/semaine pour les Bout 'choux). Vous pourrez trouver un décompte du nombre d'enfants inscrits chaque semaine sur le site internet de la Commune.

*La priorité est donnée aux enfants domiciliés ou pour lesquels un des parents est domicilié sur la Commune durant les 2 premières semaines des inscriptions - jusqu'au 12 mai.*

Dans le courant du mois de juin, vous recevrez un courrier de confirmation et la fiche santé à remplir pour chaque enfant.

**Attention ! Ne pourront être inscrits que les enfants en règle de tout paiement pour les garderies, cantines, Mercredis récréatifs ou stages précédents !**

### TARIF

Pour les enfants domiciliés ou pour lesquels un des parents est domicilié sur la Commune, le tarif à la semaine, au sein d'une même famille est:

- 55 € pour le 1<sup>er</sup> enfant,

- 45 € pour le 2<sup>ème</sup>,

- 35 € pour le 3<sup>ème</sup>,

- gratuit pour les suivants.

*Pour la plaine des Bout 'choux, il est possible d'inscrire les enfants uniquement les matinées. Dans ce cas le montant de la semaine sera de moitié.*

Tarif de la garderie (organisée de 7h30 à 8h45 et de 17h à 18h) : 0,75€ à la 1/2h, toute 1/2h commencée est due.

### PAIEMENT

Vous recevrez une facture du service compatibilité durant le mois de juin. Celle-ci devra être honorée à l'échéance indiquée sur celle-ci et dans tous les cas avant le début des Plaines.

*Concernant les frais de garderie, vous recevrez une facture distincte.*

### INTERDIT

Les chewing-gums, chips, sodas, GSM, consoles de jeux et lecteurs MP3 et tout autre objet de valeur ne sont pas autorisés. (Ce pour une raison d'hygiène, de santé et d'équité entre les enfants).

### DROIT A L'IMAGE

Les parents autorisent à capter et à diffuser sur tous supports (internet, presse) et en tous formats l'image de leur(s) enfant(s) dans le cadre de ces activités. Il peut, néanmoins, s'y opposer sur demande écrite.

